



ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

SOMMAIRE

1 – Accueil

2 - Désignation n° E20000002/63 du 21 janvier 2020 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand de Monsieur Dominique FREYLONE en tant que commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Huriel : 1 page.

3 – Délibération du Conseil Municipal du 9 février 2017 : Dérogation au transfert de la compétence PLUi : 2 pages.

4 – Arrêté préfectoral du 25 avril 2017 relatif à l'exercice de la compétence urbanisme de la communauté de communes du pays d'Huriel – article 136 de la loi n°2014-366 du 24/03/2014 : 2 pages.

5 – Délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2019 prescrivant la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, zone des Richardes : 1 page.

6 – Arrêté du Maire du 21 novembre 2019 y faisant suite sur 3 pages : mise en œuvre de la procédure de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, zone des Richardes.

7 – Délibération du Conseil Municipal du 12 février 2020 sur 1 page, autorisant l'organisation et l'ouverture de l'enquête publique ainsi que ses dates : 07/04/2020 au 07/05/2020.

8 – Arrêté du Maire du 04 mars 2020 fixant sur 2 pages les modalités de l'enquête publique modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme.

9 – Délibération du Conseil Municipal du 15 Juin 2020 : Calendrier de l'enquête publique « Modification PLU zone des Richardes » actant sur 1 page :

- Le report de l'enquête publique, initialement prévue du 07 avril au 07 mai 2020, par arrêté du Maire du 04/03/2020 ; annulé par suite de la promulgation de la loi d'urgence du 20 mars 2020.
- Par la suite de la publication de l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 permettant la reprise de enquêtes publiques à compter du 31 mai 2020, avec élaboration obligatoire d'un protocole sanitaire ; la fixation de report de celle-ci du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020.
- Autorisant le Maire à prendre l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête.

10 – Arrêté du Maire, en 3 pages, en date du 20 juillet 2020, portant organisation de l'enquête publique sur le projet de modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Huriel. Arrêté comportant en annexe sur 6 pages, le « Protocole sanitaire d'accueil du public » durant l'enquête publique.

11 – Avis d'enquête publique sur le projet de modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme : 2 pages.

12 – « Notice de présentation : PLU – Huriel - Modification Zone d'activités des Richardes : Cabinet Aptitudes et Aménagement de Roanne : 29 pages.

13 – « Notice Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP - Entrée Sud d'Huriel : Cabinet Aptitudes et Aménagement de Roanne : 25 pages.

14 – Extrait du plan cadastral de la zone considérée : 1 page.

15 – Avis environnemental :

- Décision, en date du 16/01/2020, en réponse à la demande de la commune en date du 19/11/2019, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale – MRAE – après examen au cas par cas, en application de l'article R 104-28 du code de l'urbanisme, relative à la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme : 3 pages.

16 – Avis des Personnes Publiques Associées – PPA :

- Liste dur 2 pages, avec documents explicatifs joints sur 5 pages des Personnes Publiques Associées – PPA, ainsi que Mmes la Préfète de l'Allier et sous-préfète de Montluçon, sur 2 pages ; consultées par courrier du 09/12/2019.
- Réponses de la Chambre d'Agriculture de l'Allier le 07/02/2020 en 2 pages ; de RTE/Lyon le 19/12/2019 sur 1 page.

17 – Délibération de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel du 17 octobre 2019 justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone des Richardes : 2 pages.